



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 novembre 2008**

Délibération n° 2008-0371

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Alimentation en eau des villages de l'Asa dans l'ouest malgache à Madagascar**

service : **Direction générale - Direction de l'eau**

**Rapporteur : Monsieur Coulon**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 31 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 18 novembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), Pédrini (pouvoir à M. Llung), MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Albrand (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Coulon), Fleury (pouvoir à M. Bouju), Mme Ghemri (pouvoir à M. Lévêque), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Justet (pouvoir à M. Longueval), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Corazzol), M. Pillon (pouvoir à M. Lyonnet), Mmes Revel (pouvoir à M. Guimet), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Reppelin), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : Mmes Palleja, Pierron.

**Séance publique du 17 novembre 2008****Délibération n° 2008-0371**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Alimentation en eau des villages de l'Asa dans l'ouest malgache à Madagascar**

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia eau (ex CGE) et la Communauté urbaine, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau, ou Fonds eau.

Ce dispositif, auxquelles la Communauté urbaine et la société Veolia environnement contribuent paritairement à hauteur de 300 000 € par an chacune, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet de la Terre à Johannesburg en 2002 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

L'association ASA (Ankohonana Sahirana Arenina) a été créée en 1991, sous l'égide du Comité inter franciscain de Madagascar, par le Frère Jacques Tronchon et a pour objectif la réinsertion sociale de groupes marginalisés et démunis de la population malgache. Les bénéficiaires de ce projet sont des familles qui vivent dans des conditions très précaires (sans-abri, en grande difficulté, démunies, paysans sans terre) et qui, sur proposition de l'association, acceptent de migrer dans la région du Bongolava, afin de devenir ou redevenir paysans. Depuis 1995, plusieurs villages se sont ainsi constitués sur la commune de Maroharona-Analamiranga. Or, depuis l'installation des premières familles, l'ASA (Ankohonana Sahirana Arenina) n'a pu équiper que 30 % des villages avec des systèmes d'adduction d'eau potable. En France, l'association est relayée par l'association lyonnaise ASAM Lyon (Association pour l'accueil et la réinsertion des sans-abri de Madagascar) qui lui apporte son soutien dans toutes ces actions de développement, notamment dans la recherche de financements.

Par conséquent, l'association ASAM Lyon (Association pour l'accueil et la réinsertion des sans-abri de Madagascar) sollicite l'appui du Fonds eau pour le financement d'adduction d'eau, composée d'un forage et de bornes fontaines, pour 9 villages de la commune qui bénéficieront directement à 771 personnes dont 50 % sont des enfants de moins de 12 ans.

Le projet est évalué à un total de 80 757 €, et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 76 000 €.

Lors de sa séance du 3 octobre 2008, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine serait donc de 57 000 €, Veolia eau apportant 19 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu la loi dite Oudin-Santini du 9 février 2005 ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le projet de réalisation de systèmes d'adduction d'eau dans 9 villages de la commune de Maroharona-Analamiranga à Madagascar.

**2° - Décide** d'attribuer une subvention d'équipement de 57 000 €, au titre de l'année 2008, à l'association ASAM Lyon, dont le siège est situé 1, rue du Moulin - 69290 Saint Genis les Ollières.

**3° - Autorise** monsieur le président à signer la convention de financement à intervenir entre la Communauté urbaine et l'association ASAM Lyon.

**4° - La dépense** qui en résultera pour la Communauté urbaine, à savoir une subvention d'équipement de 57 000 € à l'association ASAM Lyon, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2008 - article 674 200.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2008.**